

**AVIS DE  
 RECRUTEMENTS EXTERNES  
 D'ADJOINTS TECHNIQUES  
 DE RECHERCHE ET DE FORMATION PAR VOIE DE PACTE**

En application du Décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour application de l'article 22 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état, **des recrutements par voie de PACTE** ont lieu, **au titre de l'année 2012**, dans des emplois vacants de catégorie C.

Conformément à l'arrêté du **29 mars 2012** au titre de l'Université Paul-Sabatier – Toulouse 3, **le nombre total de postes à pourvoir est fixé à 2** :

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type (consulter le site REFERENS : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>)

**Etablissement : Université Toulouse III : Affectations IUT A et Observatoire Midi-Pyrénées**

BAP	EMPLOI-TYPE	Nombre de postes
<b>G</b>	<b>Opérateur Logistique</b>	<b>2</b>

Le PACTE permet d'intégrer la fonction publique et d'être titularisé après un engagement de professionnalisation d'une durée d'un à deux ans alternant formation et stage. La titularisation est prononcée après avis de la commission de titularisation.

**Conditions de recrutement :**

- être âgé de seize à vingt-cinq ans révolus, sans qualification ou possédant un diplôme inférieur au baccalauréat ;
- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

Les dossiers de candidature sont constitués d'un descriptif du parcours antérieur de formation, et le cas échéant de l'expérience professionnelle du candidat. Le candidat retire et transmet son dossier à :

**L'Agence Pôle-Emploi Toulouse Saint Michel**  
**2 bis avenue de l'URSS**  
**BP 24029 31028 TOULOUSE CEDEX 04**  
**Tél. : 39 49**  
**ape.31037@pole-emploi.fr**

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 02 novembre 2012 (délai de rigueur).**

L'agent recruté suit pendant son contrat une formation (au moins 20 % de la durée du contrat) en vue d'acquérir une qualification ou, le cas échéant, un titre à finalité professionnelle ou un diplôme.

La sélection préalable des candidats régulièrement inscrits est confiée à une commission de sélection, dont les membres sont nommés par le Président de l'Université Toulouse III. Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. La commission se prononce en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

Les candidats retenus par la commission seront convoqués par courrier.

**L'affectation est prévue en décembre 2012.**